



TZR : vous avez des droits !

► Communiqué de presse

L'annonce du ministre de l'éducation nationale lors du journal de 20 heures de TF1 le jeudi 8 octobre de déployer dans la semaine 3000 TZR non affectés sur des supports vacants se traduit par une pression considérable et anormale sur les gestionnaires de la DPE.

Le SNALC Orléans-Tours condamne sans réserve cette annonce qui sous-entendrait que les personnels administratifs du rectorat ne sont pas capables d'affecter les enseignants sur les supports vacants, et auraient besoin de l'IA pour le faire.

Le SNALC Orléans-Tours rappelle aux TZR qu'ils ont des droits : ils doivent être affectés sur des supports qui correspondent à leurs compétences et ils doivent être affectés sur leur zone ou dans une zone limitrophe à une distance raisonnable.

Face à toute situation anormale, contactez le SNALC Orléans-Tours.

Orléans, le 12 octobre 2026

Contacts :

François TESSIER, Président du SNALC Orléans-Tours, 06 47 37 43 12, f.tessier@snalc.fr